

Communiqué de presse

15 avril – 15 juin 2020 Revalorisation des métiers du Domicile Deux mois jour pour jour après la promesse du Premier Ministre, toujours rien de concret!

« Ce silence est incompréhensible de la part du Gouvernement et ne fait que rajouter de la confusion sur l'avenir de toute une profession en souffrance et qui, à juste titre, a de très fortes attentes en termes de reconnaissance professionnelle et de revalorisation salariale» déplore Thierry d'Aboville, Secrétaire général de l'ADMR.

Le 15 avril 2020, le Premier Ministre promettait qu'une prime reconnaissant leur investissement sans faille pendant la crise du Covid serait versée aux salariés du domicile, à l'instar des personnels hospitaliers et des EHPAD. Le 11 mai, le Ministère des Solidarités et de la Santé nuançait ses propos en déléguant désormais le financement aux départements et invoquant le « respect des compétences de chacun ».



« Deux mois se sont écoulés depuis que le Premier Ministre a annoncé l'octroi d'une prime pour le secteur médico-social comme pour les hôpitaux et les Ehpad. Depuis rien ou presque... Aucune avancée significative permettant d'espérer pour les centaines de milliers de salariés du domicile qui se sont pourtant fortement engagés durant toute la crise sanitaire. Ce silence est incompréhensible. Un seul point positif dans tout cela néanmoins qui mérite d'être souligné et salué : un petit nombre de départements se sont emparés du dossier et ont octroyé des primes aux aides à domicile et auxiliaires de vie. C'est une avancée mais qui reste encore marginale et pose un autre problème : celui de l'équité pour tous les salariés du secteur médico-social et de l'égalité de traitement entre les différents départements. De quoi désespérer encore un peu plus toute une profession qui n'avait pas besoin de cela ! » souligne Thierry d'Aboville.

Le Domicile accompagne chaque jour près d'un million de personnes et a joué un rôle essentiel dans la lutte contre le Covid-19 et on leur refuserait une prime ?

Le Domicile, ce sont les services quotidiens (aide au lever, à la toilette, au repas...) indispensables à près d'un million de personnes dépendantes (personnes âgées ou vivant avec un handicap), souvent isolées, sans lesquels elles ne pourraient plus vivre domicile et qui n'auraient plus aucun lien social! Malgré une situation économique souvent critique et des équipements de protection individuelle à l'approvisionnement aléatoire, les professionnels du domicile, conscients de prendre des risques pour eux et leurs familles, ont néanmoins continué à assumer pleinement leur rôle de 1ère ligne. Ils ont permis de préserver ainsi notre système hospitalier de la saturation et de l'engorgement en prenant en charge les malades atteints du Covid-19 restés à domicile. Ils ont même parfois accepté de soutenir le personnel des EHPAD, eux-mêmes en grande souffrance! « 87% des Français espèrent vieillir à domicile. Pourquoi les hommes et les femmes qui répondent à cette demande n'ont-ils pas la reconnaissance qu'ils méritent ? Les Français se bercent-ils d'illusions ? Devront-ils quitter leur domicile pour des établissements ? Ou comptent-ils pour les accompagner sur leurs proches, pour beaucoup déjà épuisés par la crise ? Alors que le secteur fait face à grande difficulté de recrutement, il est indispensable de reconnaître l'engagement des professionnels du domicile, comment pourraient-ils continuer à se mobiliser chaque jour comme si rien ne s'était passé ? Certains départements ont entendu le désarroi des professionnels du domicile s'engagent à leur verser une prime ; il faut saluer ces initiatives, mais c'est bien à l'Etat de verser une prime, afin de garantir une équité indispensable entre les métiers du médico-social, et entre les territoires» renchérit Thierry d'Aboville.

CONTACT PRESSE









La revalorisation des salaires du domicile, c'est maintenant avec l'Avenant 43.

L'ADMR appelle à une reconnaissance pérenne et immédiate des métiers du domicile. Il existe un avenant dit Avenant 43 signé par les partenaires sociaux qui prévoit une revalorisation ambitieuse des salaires pouvant atteindre 15%. Cet accord doit être agréé par l'Etat dans les plus brefs délais pour une mise en œuvre effective dès 2021. Ce serait un premier pas, un signal positif mais en aucun cas un solde de tout compte. Cette revalorisation salariale permettrait d'amorcer un début de reconnaissance de l'investissement des salariés du secteur du domicile.

Une grande loi Autonomie, Le Ségur de la santé, une 5ème branche? Oui mais pourquoi faire? A partir de quand? Avec quels moyens financiers? Trop de questions demeurent toujours sans réponse à date...

Même si le **Ségur de la santé** semble se concentrer sur l'hôpital et que le Domicile semble reléqué au second plan, l'ADMR sera force de proposition sur la question cruciale de la coordination des acteurs du médico-social au niveau des territoires. Mais l'ADMR souhaite également que le projet de Loi Grand Age et Autonomie, désormais annoncé pour fin 2020 - début 2021, aboutisse dans les meilleurs délais. Les enjeux sont énormes et cette loi est attendue depuis trop longtemps. Parallèlement, à cet égard, l'ouverture des discussions pour la création d'une 5ème branche de la sécurité sociale offre une opportunité unique de donner aux métiers du domicile le rôle central qui doit être le leur. La création de cette 5ème branche serait une vraie avancée porteuse de nombreux espoirs pour le secteur. Mais là encore se pose la question du financement : comment pourrait-on attendre 2024 pour financer un projet aussi essentiel pour les politiques de l'autonomie ? Et de quoi sera fait le prochain PLFSS pour le secteur ? Il v a urgence : en 2040, près de 15 % des Français - 10.6 millions de personnes - auront 75 ans ou plus. Soit deux fois plus qu'aujourd'hui!

L'ADMR en quelques mots...

Créée en 1945. l'ADMR est le 1er réseau français de services à la personne et un acteur maieur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 700 associations locales implantées partout en France. Ses 94 375 collaborateurs dispensent chaque année plus de 101 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 720 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison. Depuis 2012, L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin qui a été réélue en décembre 2018 pour un nouveau mandat de 4 ans. Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général depuis 2005.

www.admr.org



